

MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS

IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires français¹ à l'appel à projets ERA-NET Cofund GENDER-NET Plus².
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :
<http://gender-net-plus.eu/>
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR (<http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Date de clôture

Etape 1 : 01/03/2018, 17 h 00 (CET)

**Etape 2 : la date et l'heure de clôture de la deuxième étape seront
communiquées ultérieurement**

Point de contact à l'ANR

Chargée de projets scientifiques ANR

TSILIONI Maria

Maria.TSILIONI@agencerecherche.fr

¹ C'est-à-dire les partenaires ayant au moins une succursale ou un établissement en France.

² L'appel à projets GENDER-NET Plus 2018 est lancé par les Bénéficiaires du Contrat de subvention (Grant Agreement) n° 74187- GENDER-NET Plus conclu avec la Commission européenne. Les Bénéficiaires dudit Contrat de subvention par la Commission pour la France sont : l'Agence Nationale de la Recherche (« ANR ») et le Centre National de la Recherche Scientifique (« CNRS »). La Commission valide le fait que le CNRS puisse être à la fois financeur des partenaires sélectionnés pour financement dans le cadre du présent appel à projets et l'un de ces partenaires. Il est donc susceptible de répondre à cet appel à projets en déposant ses propres projets afin d'obtenir ledit financement. Le financement des partenaires français sélectionnés pour le financement dans le cadre du présent appel à projets sera possible grâce aux fonds provenant de l'ANR, du cofinancement du CNRS et de la Commission européenne.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA COLLABORATION

En lien avec les différents défis sociétaux, l'ANR a développé des partenariats multilatéraux avec ses homologues européens dans le cadre des actions européennes de type ERA-NET, ERA-NET COFUND ou initiatives de programmation conjointe (JPI). Ces actions sont complémentaires aux projets collaboratifs classiques des programmes cadres. Dans cette perspective, l'accent est mis sur un raisonnement pluriannuel de priorisation des activités européennes et d'articulation des outils nationaux et européens.

Afin de simplifier et de fluidifier les modalités de collaboration, et de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche (EER), l'ANR a décidé de s'engager au sein de l'ERA-NET COFUND GENDER-NET Plus.

L'objectif est de contribuer au financement des projets européens et internationaux, démontrant un haut niveau d'excellence scientifique, en soutenant la participation des équipes nationales.

Le consortium de 16 organisations issues de 13 pays différents a pour objectif de renforcer les collaborations transnationales et de soutenir la promotion de l'égalité de genre grâce aux changements institutionnels. Le consortium GENDER-NET Plus vise également à promouvoir l'intégration des questions liées au sexe et au genre dans la recherche. L'intégration de ces éléments est source de nouvelles idées et connaissances et profitera, en fin de compte, tant aux femmes qu'aux hommes.

Le présent appel s'adresse à des projets interdisciplinaires analysant les effets et les dimensions de genre dans des recherches portant sur des sujets en lien avec un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) parmi les suivants : ODD 3 « Bonne santé et bien-être », ODD 9 « Industrie, Innovation et Infrastructure » et ODD 13 « Lutte contre les changements climatiques ». GENDER-NET Plus s'adresse à des projets qui se penchent de manière explicite sur les interactions et les interdépendances entre l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes et un ou plusieurs ODD cités ci-dessus.

A l'étape 2, les questions relatives à l'égalité de genre doivent être présentées et analysées dans la proposition et la manière dont ces questions seront traitées dans le cadre du projet doit être expliquée. La proposition doit tenir compte de l'égalité de genre selon différents points de vue et traiter des points suivants :

- l'équilibre hommes-femmes dans l'équipe de recherche ;
- l'analyse et la prise en compte des différences éventuelles entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons ou les personnes de sexe masculin et de sexe féminin dans le contenu du projet de recherche et d'innovation proposé.

2. MODALITES DE SOUMISSION

Dans le cadre de l'appel les projets seront soumis en deux étapes.

Les pré-propositions et les propositions de projet, rédigées en langue anglaise, devront être déposées par le coordinateur sur le site de soumission <https://proposals.etag.ee/gendernetplus/log-in> de l'ERA-NET COFUND GENDER-NET Plus, en respectant le format et les modalités demandés, disponibles

sur le site <http://gender-net-plus.eu/joint-call/cofunded-call/>, et notamment en respectant les instructions énoncées dans le manuel de soumission « *Pre-proposal submission guide-lines* ».

La date limite de dépôt des dossiers de pré-propositions (étape 1) sur le site de soumission est fixée au **01/03/2018 à 17 h 00 (CET)**.

La date limite de dépôt des dossiers de propositions (étape 2) sur le site de soumission et l'heure de clôture de la deuxième étape seront communiquées ultérieurement. Plus d'informations sur l'étape 2 seront diffusées ultérieurement par le biais du site spécifié sur la page de l'appel <http://gender-net-plus.eu/>.

Le Coordinateur de Projet (CP) a la responsabilité de créer en ligne la proposition de projet et de fournir les informations de contact des Responsables Scientifiques (RS). Un e-mail d'invitation sera envoyé à tous les partenaires du projet à partir de l'adresse epss.gender@g.etag.ee.

Lorsqu'ils auront reçu l'invitation, les RS devront :

- se connecter au site de soumission et vérifier les renseignements indiqués par le CP à leur sujet. Si des corrections sont nécessaires, ils doivent contacter le CP ;
- compléter ces informations en saisissant toutes les données requises.

Le présent appel est ouvert à des projets de recherche fondamentale et de recherche appliquée. Les candidats peuvent choisir un ou plusieurs sujets parmi ceux qui figurent sur le document « *Announcement of Opportunity – Call Topics* ». Quels que soient le ou les sujets choisis, une approche interdisciplinaire axée sur les interactions entre la société, la technologie et la culture est nécessaire. Les recherches portant sur la dimension sociale du genre sont fortement encouragées. Le présent appel est ouvert aux projets de recherche collaborative (PRC), sur des sujets spécifiques, comprenant des partenaires issus d'au moins 3 pays participants. La durée des projets peut aller jusqu'à 3 ans.

3. ELIGIBILITE

Pour être éligibles, les pré-propositions et les propositions doivent respecter les critères décrits ci-après, qui sont cumulatifs.

L'éligibilité des institutions, des chercheurs et des coûts, de même que les exigences administratives complémentaires sont soumises aux réglementations et cadres juridiques nationaux/régionaux propres à chaque financeur, comme le stipule le document « *Funding Organisation Rules* ». Seuls les projets transnationaux répondant aux critères d'éligibilité suivantes pourront bénéficier d'un financement.

Critères d'éligibilité propres à l'ANR :

- Un déposant (i.e. chercheur) **ne peut être impliqué dans plus de 3 propositions déposées dans le cadre du Plan d'action 2018** (tous appels confondus) soit au maximum : une coordination et 2 partenariats ou 3 partenariats.
Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du Plan d'action 2018.

- **Caractère complet**

La pré-proposition doit être déposée sur le site de soumission <https://proposals.etag.ee/gendernetplus/log-in> à la date de clôture de soumission des pré-propositions. Aucun document n'est admis après cette date. Une pré-proposition complète doit comprendre la totalité des renseignements et éléments exigés par le site de soumission <https://proposals.etag.ee/gendernetplus/log-in>, notamment le formulaire « *Pre-proposal Detailed Project Description TEMPLATE* » disponible sur la page <http://gender-net-plus.eu/joint-call/cofunded-call/>, dûment renseigné.

La proposition doit être déposée sur le site de soumission à la date de clôture de soumission des propositions. Aucun document n'est admis après cette date. Une proposition complète doit comprendre la totalité des renseignements et éléments exigés par le site de soumission <https://proposals.etag.ee/gendernetplus/log-in> notamment le formulaire « *Pre-proposal Detailed Project Description TEMPLATE* » disponible sur la page <http://gender-net-plus.eu/joint-call/cofunded-call/>, dûment renseigné. En outre, une proposition complète doit comprendre le document budgétaire (Annexe financière) ANR dûment rempli et transmis selon les indications fournies ci-dessous.

- **Thèmes de collaboration scientifique**

Une pré-proposition ou une proposition doit correspondre à un thème de collaboration scientifique tel que précisé dans l'appel dont le lien est en page 1.

- **Caractère unique**

Une pré-proposition ou une proposition ne doit pas être semblable en tout ou partie à une autre pré-proposition ou proposition soumise à l'édition à laquelle se rattache cet appel ou ayant donné lieu à un financement de l'ANR.

Le caractère semblable est établi lorsque les pré-propositions ou les propositions en cause (dans leur globalité ou en partie) décrivent des objectifs principaux identiques, ou résultent d'une simple adaptation, ET impliquent des équipes majoritairement identiques.

Critères d'éligibilité qui s'appliquent dans le cadre de l'appel émanant de l'ERA-NET COFUND GENDER-NET Plus :

- Les projets doivent être des projets transnationaux impliquant au moins trois (3) entités indépendantes de trois (3) États-Membres de l'UE ou pays associés différents : Autriche, Belgique (Wallonie), Canada, Chypre, République Tchèque, Estonie, France, Irlande, Israël, Italie, Norvège, Espagne, Suède, indépendamment de la nationalité du candidat.
- Chaque partenaire de projet doit avoir un RS répondant aux critères d'éligibilité de l'un des organismes de financement GENDER-NET Plus dans le pays concerné par la demande (cf. le document « *Funding Organisation Rules* »). Chacun des projets doit avoir un CP faisant partie de l'équipe du RS du projet.
- Un Partenaire Associé (PA) est un partenaire qui participera à la recherche mais ne sera pas financé par GENDER-NET Plus. Le PA n'est pas pris en compte dans le minimum de trois (3) partenaires susmentionné. Le PA doit pouvoir prouver qu'il a obtenu son propre financement en vue de sa participation au projet et présenter une déclaration formelle à cet égard. Pour chaque PA, une lettre d'engagement précisant la contribution du partenaire au projet sur le

- plan scientifique et en termes de moyens doit être transmise. La contribution de ces partenaires au potentiel d'échange de connaissances de projet doit être bien intégrée dans le plan de travail. Les CV des PA peuvent, mais ne doivent pas, être inclus dans la proposition.
- Tous les coûts doivent être éligibles selon les règles nationales.
 - Le budget total demandé à GENDER-NET Plus ne doit pas dépasser 1 000 000 € pour l'ensemble des partenaires participant au projet.
 - L'aide demandée ne doit pas dépasser 150 000€ pour l'ensemble des partenaires français.
 - L'estimation du budget doit être exprimée en euros et présentée selon le modèle de candidature fourni dans le site de soumission. En étape 2, outre le budget estimé demandé dans les documents de soumission commun, le budget des partenaires français doit être renseigné et déposé sur le site de soumission en utilisant impérativement le document budgétaire (Annexe financière) disponible aussi sur la page de l'ANR dédiée à l'appel <http://anr.fr/GENDER-NET-Plus-2018>.
 - Il est également attendu des projets financés qu'ils participent à des activités d'échange de connaissances concernant les résultats des projets. Les frais de participation à la réunion de mi-parcours de GENDER-NET Plus doivent donc être inclus dans les estimations des frais de voyage (cf. règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>). Il s'agit d'une réunion d'un jour et demi qui se tiendra à Madrid. Les CP de projets financés sont tenus d'y participer.
 - Seules les entités qui répondent aux critères d'éligibilité nationaux dans le cadre des programmes nationaux impliqués dans l'appel conjoint peuvent être invitées à participer à l'étape 2.
 - Les projets doivent durer entre 24 et 36 mois. Ils doivent débuter avant mars 2019 et se terminer au plus tard en décembre 2021.

Veillez lire attentivement les conditions d'éligibilité dans le document « *Funding Organisation Rules* ». Ces règles s'appliquent aux partenaires de chaque région ou pays participant. Si vous avez des questions, contactez votre point de contact auprès des organismes de financement GENDER-NET Plus.

Veillez noter qu'il relève de la responsabilité des candidats de s'adresser à leurs organismes de financement pour obtenir les conditions d'éligibilité les plus récentes.

4. EVALUATION

Dans le cadre de cet appel, un comité évalue les propositions selon les modalités énoncées en annexe du plan de travail de la Commission européenne³.

L'appel conjoint de l'ERA-NET COFUND GENDER-NET Plus prend la forme d'une procédure en deux étapes :

- étape 1 : examen international unique par les pairs.
- étape 2 : examen international unique par les pairs.

³ Annexe générale Horizon 2020 du programme de travail sur ERA-NET Cofund : http://ec.europa.eu/research/participants/data/ref/h2020/wp/2014_2015/annexes/h2020-wp1415-annex-d-eranet-cofund_en.pdf.

4.1 CRITERES ETAPE 1

Au cours de l'étape 1, les pré-propositions seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

- la manière dont la pré-proposition analyse les sujets du présent appel ;
- l'excellence de la recherche ;
- l'impact potentiel de la recherche au sein ou en dehors du monde académique ;
- la valeur ajoutée internationale ;
- les qualifications des candidats et les structures de coordination proposées.

Les pré-propositions sans rapport avec les sujets du présent appel seront éliminées.

Les candidats présélectionnés seront invités à présenter une proposition détaillée.

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie sur demande auprès de l'ANR.

4.2 CRITERES ETAPE 2

Les critères d'évaluation des propositions détaillées sont :

- l'excellence ;
- l'impact ;
- la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre.

Le détail des critères d'évaluation est disponible dans le texte de l'appel à projet dont le lien figure en page 1. Une traduction en français pourra être fournie sur demande auprès de l'ANR.

4.3 CLASSEMENT

Les propositions sont classées selon les résultats de l'évaluation. La sélection s'effectue sur la base de ce classement.

4.4 RESULTATS

Les projets sont financés sur la base de la liste établie par le comité d'évaluation à concurrence de la capacité budgétaire des membres de l'ERA-NET COFUND.

5. DISPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT

Chaque agence financera les dépenses relatives aux équipes de son pays **selon ses propres règles**. Les modalités d'attribution des aides de l'ANR sont précisées dans le « Règlement financier » disponible à l'adresse <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>.

Les échéances applicables pour les rapports intermédiaires et finaux sont celles déterminées par l'appel. Ces rapports doivent être transmis au secrétariat de l'appel et à l'ANR.

Situation sur la nécessité de l'accord de consortium au sein du projet :

Les déposants doivent se référer au texte de l'appel <http://gender-net-plus.eu/joint-call/cofunded-call/> et à la fiche relative aux accords de consortium publiée sur le site de l'ANR (Fiche n°4 <http://www.agence-nationale-recherche.fr/RF>) afin de connaître les règles applicables aux accords de consortium.